

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 105

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et selon qu'ils soient en intérieur ou en extérieur. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La contamination en extérieur est largement inférieure à celle en intérieur. Pourquoi faudrait-il réglementer de la même manière l'accès à un stade ouvert ou à une petite salle ?